

LA PRÉSIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'assemblée constitutive provisoire ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 17 novembre 2021 (scrutin des professeurs et personnels assimilés, collège A) ;
- Considérant le départ en retraite de monsieur Jean-Marie MAILLARD élu de la liste CGT-FSU-SUD et sympathisant.e.s pour le collège A, professeurs et personnels assimilés ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Agnès DUCHARNE est élue, en remplacement de monsieur Jean-Marie MAILLARD au Conseil d'Administration, collège A professeurs et personnels assimilés en tant que candidate éligible suivante sur la CGT-FSU-SUD et sympathisant.e.s.

ARTICLE 2

Le Directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

